

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 17 novembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Simon Brouard, conseiller  
Mme Geneviève Hamelin, conseillère, présidente  
M. Sylvain Légaré, conseiller  
Mme Julie Lemieux, conseillère  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère  
Mme Marie-Josée Savard, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur Sylvain Ouellet, greffier, agit comme président jusqu'à la désignation du président d'assemblée.

À 17 h 02, le greffier constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CA-2009-0430**

### **Désignation du président d'assemblée**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de désigner madame la conseillère Geneviève Hamelin à titre de présidente du conseil d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0431**

**Désignation du vice-président d'assemblée**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de désigner monsieur le maire Marcel Corriveau à titre de vice-président du conseil d'agglomération.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0432**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,  
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 novembre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0433**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2009**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,  
appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0434

**Nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2009-118 (Ra-1504)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale :

- monsieur Raymond Dion, conseiller du district électoral de Loretteville, à titre de président;
- madame Marie France Trudel, conseillère du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, à titre de vice-présidente.

Les personnes demeurent en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant. Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes au titre de président et de vice-président au conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0435

**Nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2009-119 (Ra-1504)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- monsieur le maire Régis Labeaume, président;
- monsieur Richard Côté, conseiller du district électoral de Vanier;
- monsieur François Picard, conseiller du district électoral de Lebourgneuf;
- madame Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral du Trait-Carré;
- monsieur Simon Brouard, conseiller du district électoral des Châtelers;

- monsieur Sylvain Légaré, conseiller du district électoral de Val-Bélair;
- monsieur Jean Guilbault, conseiller du district électoral Laurentien.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes d'un membre du conseil de la Ville de Québec ou du conseil des autres municipalités, dont le territoire est compris dans l'agglomération, au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

***Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494***

---

**La consultation publique est tenue par la commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.**

Madame la présidente ouvre la consultation publique et demande s'il y a des personnes dans la salle qui ont des questions ou des commentaires sur ce projet de règlement.

Aucune citoyen n'intervient dans ce dossier.

CA-2009-0436

***Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494 - AT2009-218 (Ra-1494)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt des désignations des membres du conseil d'agglomération de la Ville de Québec.
- Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission du fonds d'amortissement tenue le 24 septembre 2009.

**CA-2009-0437**

**Conclusion et signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH - DE2009-107 (CT-DE2009-107) — (Ra-1501)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1), une somme de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH;
- 3° d'autoriser le Service des finances à verser, à l'« Université Laval », un montant total de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe 2 audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0438

**Nomination d'un évaluateur suppléant - EV2009-003 (Ra-1500)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de nommer monsieur Richard Côté à titre d'évaluateur suppléant de l'agglomération de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0439

**Approbation du Règlement N° 244 autorisant des dépenses et un emprunt de 780 000 \$ concernant les analyses préliminaires et l'achat d'un terrain pour la construction d'un centre Écolobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-070 (Ra-1503)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 244 autorisant des dépenses et un emprunt de 780 000 \$ concernant les analyses préliminaires et l'achat d'un terrain pour la construction d'un centre Écolobus* du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 octobre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0440

**Fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel, affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 3 975 028 du cadastre du Québec et échange de terrains et consentement à deux (2) servitudes, dont l'une de nonaccès et l'autre de non-construction - Arrondissement des Rivières - GI2009-149 (CT-GI2009-149) — (Ra-1503)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et l'affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 3 975 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Québec.

Il est également résolu, conditionnellement à la fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et de son affectation au domaine privé de la Ville :

1° d'autoriser l'échange de terrains en vertu duquel « 2857-1107 Québec inc. » cède, à la Ville, le lot 3 975 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (77,9 m<sup>2</sup>) et concède, en faveur de la Ville, une servitude réelle et perpétuelle de non-accès entre les points 3-4-5-6 contre le lot 3 975 028 et une partie du lot 3 975 026 en faveur du lot 3 976 290 du susdit cadastre, tel que montré au plan montrant les empiétements préparé par monsieur Michel Robitaille, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13506 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° en contrepartie, que la Ville cède, à « 2857-1107 Québec inc. », le lot 3 975 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trois-cent-quinze mètres carrés et six dixièmes (315,6 m<sup>2</sup>), tel que montré à l'extrait du plan cadastral parcellaire, minute 13538, joint en annexe audit sommaire et sujet, dans son ensemble, à une servitude de non-construction, selon des conditions substantiellement conformes au document intitulé « promesse d'échange (achat-vente) et consentement à des servitudes » joint en annexe au même sommaire.

Cet échange est consenti sans soulte. Les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes ont été versés lors de la signature de ladite promesse;

3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder, au moment opportun, à l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel situé sur le lot 3 975 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (77,9 m<sup>2</sup>);

4° d'autoriser le paiement du montant de la taxe de vente du Québec sur l'immeuble que la Ville reçoit en échange et dont la valeur, en contrepartie, est établie à 7 500 \$, à être puisé au projet O06000301, tâche 01.15090246.

L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire mandaté par la Ville.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0441**

**Prolongation de l'affectation temporaire de madame Anny Bernier (ID. 041293) au poste de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2009-1093 (CT-RH2009-1093) — (Ra-1502)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la prolongation de l'affectation de madame Anny Bernier (ID. 041293), employée temporaire, au poste de greffière de cour classe 4 (poste no 17600) au Greffe de la cour municipale, pour une période d'un an à compter du 20 janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0442**

**Modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (boulevard Charest Est) - Quartier Saint-Roch - A1GT2009-127 (Ra-1500)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver la modification suivante à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

boulevard Charest Est, côté sud :

a) à partir d'un point situé à quarante-quatre mètres (44 m) à l'est de la rue Dorchester, sur une distance de vingt-deux mètres (22 m), retirer les parcomètres numéros 2815, 2816 et 2817 « d'une durée de cinq (5) heures, de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche »;

b) à partir d'un point situé à quarante-quatre mètres (44 m) à l'est de la rue Dorchester, sur une distance de vingt-deux mètres (22 m), installer « stationnement interdit débarcadère ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CA-2009-0443**

***Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491 - IN2009-043 (Ra-1496)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2009-0444**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009, R.A.V.Q. 500 - OT2009-010 (Ra-1496)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009, R.A.V.Q. 500.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2009-0445**

## **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mcr